



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 JUILLET 2020**

OBJET : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre du transfert du volet médiation numérique (Fab Lab) dans le cadre de la prise de compétence élaboration et mise en œuvre d'une stratégie numérique sur le territoire du Clermontois.

L'an deux mil vingt,
le vingt-un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h15), Monsieur HAUTDEBOURG, Madame RIVIÈRE, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT (départ à 20h47), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur FEBVAY, Madame BÉRAULT, Monsieur LAMAAZI, Mesdames ROUXEL et CROS, Monsieur DERUEM (arrivé à 19h20), Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI et Madame SÉNÉCHAL.

Etaient absents :

Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAZI.
Madame DELAFONTAINE, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SÉNÉCHAL.

Monsieur BOURGEOIS, absent excusé.

Madame Céline LENOIR est désignée secrétaire.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).



Le Conseil,

Considérant l'arrêté préfectoral du 07 mai 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes du Clermontois;

Considérant l'article 1609 nonies C du Code général des impôts;

Considérant la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 30 janvier 2020;

Considérant le rapport établi par la CLECT et transmis aux communes le 13 février 2020;

Considérant que la Communauté de communes dispose de la compétence portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie numérique sur le territoire du Clermontois.

Considérant que dans le cadre de cette prise de compétence, la communauté de communes récupère le Fab Lab. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 30 janvier 2020 afin d'évaluer le montant des charges transférées. La commission a élaboré un rapport qui a été transmis aux communes pour adoption.

Considérant que ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales (2/3 des communes représentant 50 % de la population ou l'inverse), prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du rapport de la CLECT annexé à la présente délibération présenté par Monsieur le Maire.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 10/07/2020

Date de l'affichage : 23/07/2020

N° : 42/20


Philippe MAUGER

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

